
DÉLIBÉRATION DE_2020_077

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE VILLEFRANCHE DE LONCHAT sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 15 septembre 2020

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Dominique POINTET, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON

Pouvoirs : Karine LEY par Christian GALLOT, Jean LAFOND-GRELLETY par Marc GRANDY, Lucette MOUTREUIL par Jean-Pierre CHAUMARD

Secrétaire : Gilles TAVERSON

Membres en exercice : 32 Présents : 24 Votants : 27 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 27

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2019

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 3131-5 du Code de la Commande Publique, les délégués doivent produire chaque année, un rapport, établi conformément aux dispositions du décret N° 2005-236 du 14 mars 2005.

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation, une analyse de la qualité des ouvrages et du service et permet en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Monsieur le Président présente le rapport annuel du délégué du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson relatifs à l'exercice 2019, établis par la société AGUR.

Après avoir procédé, conformément à l'article L1411-3 du C.G.C.T. à son examen, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel du délégué du service public d'assainissement non collectif relatif à l'exercice 2019.

Le Président
Thierry BOIDÉ

RAPPORT ANNUEL 2019

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Synthèse
de l'année
P. 5

Service
Patrimoine
P. 8

Bilan technique
du service
P. 11

Economie
de la délégation
P. 14



LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

SOUS-PREFECTURE DE BERGERAC
Date de réception de l'AR: 01/10/2020
024-200034197-20200929-DE_2020_077-DE

LE RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE CONCERNE LA GESTION 2019 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DÉLÉGUÉ À AGUR PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE APPROUVÉ LE 27 DÉCEMBRE 2016.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret de loi n°2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

> **de l'état des lieux** du parc des assainissements non collectifs.

> **des engagements à incidence financière** d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année 2018 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté.

05-08**SYNTHÈSE DE L'ANNÉE**

Chiffres clés
Indicateurs de performance

**09-10****SERVICE - PATRIMOINE**

Le contrat
Organisation du service par Agur

**11-13****BILAN TECHNIQUE DU SERVICE**

Répartition par commune des contrôles dans le neuf ou l'existant
Répartition par commune des contrôles de conception et certificat urbanisme

**14-16****ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION**

Tarification du service
Compte rendu financier
Compte d'exploitation



SYNTHÈSE DE L'ANNÉE



1 - Chiffres clés

4 309

Assainissements individuels

18

Communes

67

Contrôle de bonne exécution

337

Diagnostics ou contrôle périodique

71%

Taux de couverture de l'assainissement non collectif

1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

CARACTÉRISTIQUES	NOMBRE DE POINTS		POINTS OBTENUS
	SI OUI	SI NON	
A- Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des travaux réalisés ou réhabilités depuis moins de 8 ans	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30
B- Éléments facultatifs du SPANC			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0	0
TOTAL	140	0	100

2 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées (exprimé par un pourcentage)

La fréquence de détermination est annuelle. L'indicateur décrit la conformité des installations au 31 décembre de l'année N

2.1 DÉFINITION

Cet indicateur ne peut être déterminé que pour les services où un contrôle du bon fonctionnement des installations existantes a été mis en œuvre.

Les données sont collectées sur un périmètre caractérisé par la même mission de contrôle de l'assainissement non collectif et un opérateur unique.

L'indicateur est calculé au niveau de ce périmètre ou à un niveau supérieur en consolidant

Règles de calcul (Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service) / (nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif doit être au moins égal à 100 pour que le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif puisse être calculé

2.2 CALCUL

INDICATEURS DE PERFORMANCE	2017	2018	2019
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12	54	47	138
Nombre cumulé d'installations contrôlées conformes ou mise en conformité	719	766	925
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	4 246	4 612	4309
Taux de conformité en %	14 %	17 %	21.5%

TABLEAU DE REPARTITION PAR COMMUNE DU NIVEAU DE CONFORMITE

TAUX DE CONFORMITE GLOBAL AU 31/12/2019						
COMMUNE	Con- forme sans pollu- tion	Non con- forme - Travaux sous 4 ans ou 1 an en cas de vente	Non con- forme - Travaux sous 1 an en cas de vente	Ab- sence d'ANC - Travaux sans délais	TOTAL INSTALLA- TIONS CON- TRÔLEES DEPUIS CREATION SERVICE	TAUX DE CON- FORM ITE 2019
BONNEVILLE	20	5	59	0	84	23,6%
CARSAC DE GURSON	26	23	80	0	129	20,3%
FOUGUEYROLLES	33	22	178	0	233	14,0%
LAMOTHE MONTRAVEL	79	45	268	0	392	20,1%
MINZAC	25	34	125	0	184	13,6%
MONTAZEAU	15	7	61	0	83	18,5%
MONTCARET	52	53	263	0	368	14,2%
MONTPEYROUX	45	40	176	2	263	17,0%
NASTRINGUES	15	7	44	0	66	22,7%
SAINT ANTOINE DE BREUILH	184	95	262	0	541	33,9%
SAINT GERAUD DE CORPS	31	5	81	0	117	26,8%
SANT MARTIN DE GURSON	40	32	209	1	282	14,1%
SAINT MEARD DE GURCON	88	38	216	0	342	25,6%
SAINT REMY	41	18	204	0	263	15,5%
SAINT SEURIN DE PRATS	89	42	156	0	287	31,0%
SAINT VIVIEN	12	4	24	0	40	30,2%
VELINES	50	14	248	0	312	15,9%
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	81	68	173	0	323	25,2%
Nombre total d'installations Contrôlées depuis début du service	925	552	2 829	3	4 309	21,5%

SERVICE - PATRIMOINE

Le contrat
Organisation du service par Agur



1 - Le Contrat

1.1 LA COLLECTIVITÉ

Président de la communauté des communes

Monsieur T. BOIDE

1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Affermage

Date d'effet : 01/01/2017

Durée du contrat : 8 ans

Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) : 31/12/2024

1.3 LES AVENANTS AU CONTRAT

Aucun avenant au contrat d'affermage n'a été signé depuis sa mise en application en janvier 2017

2 - Organisation du service par Agur

2.1 L'ORGANISATION LOCALE DU SERVICE

La société AGUR met à la disposition la communauté des communes une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels humains nécessaires à la qualité du service..

AGUR est représenté par son directeur de zone Jean Christophe MAYSTRE. Il assure les missions telles que :

- > Les relations avec les élus et les services
- > Le management de l'encadrement local
- > L'expertise technique
- > Le respect des engagements
- > Assurer le relai entre le siège et le terrain
- > Etre votre interlocuteur unique

Laurent PERTUIS est le responsable de centre attiré et a une fonction d'encadrement et la gestion du service. Il est basé directement sur le secteur de la collectivité.

Ses missions principales sont :

- > Le relationnel avec la collectivité
- > La gestion des interventions
- > L'organisation et la planification des missions des agents
- > Le suivi de la clientèle

Il s'entoure de son équipe d'agents affectés exclusivement au service d'assainissement non collectif de la communauté des communes. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

Les agents en poste sont David CHAMPOUILLON et Florian MONTEIRO.

La société AGUR occupe un bureau d'accueil des usagers au sein du bâtiment ECOPOLE à Vélignes.

2.2 LES COORDONNÉES DU SERVICE

Agence : **MONTPON**
 Adresse : **Ruisseau Noir**
 24 700 MONTPON MENESTEROL
 Bureau ECOPOLE à Vélines

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouvertures de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés basée à Bayonne répond aux demandes des abonnés du service.

09 69 39 40 00

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30

Un numéro d'astreinte vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur est également mis à disposition **24h/24**.

09 69 39 40 00

2.3 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques supplémentaires sont mis à la disposition de la communauté des communes. Nous présentons entre autres les outils suivants :

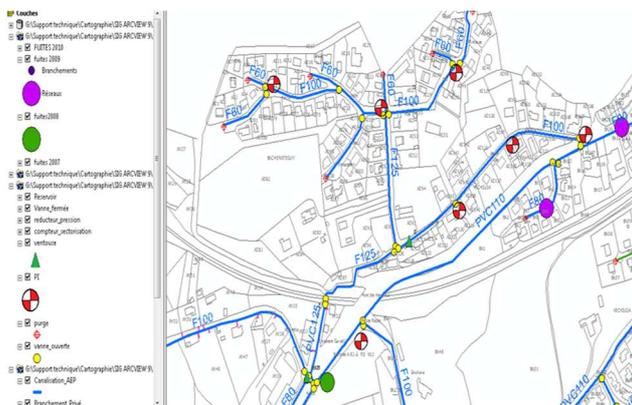
Appel en masse AMA



Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.

LE SIG (Système d'Information Géographique)

Un SIG permettant l'archivage sur une base de données géoréférencée (base IGN) des assainissements non collectifs. Ce SIG est la mémoire informatique du positionnement et des interventions réalisées sur le parc.



BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

1 - Répartition par commune des contrôles dans le neuf ou l'existant en 2019

NOM DE LA COMMUNE	NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC	NOMBRE DE CONTRÔLES DE RÉALISATION CONFORMES (ANC NEUF OU RÉHABILITÉS)	NOMBRE DE DIAGNOSTICS ET CONTRÔLES PÉRIODIQUES (YC LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES)
BONNEVILLE ET ST AVIT FUMA	84	1	4
CARSAC-DE-GURSON	129	5	7
FOUGUEYROLLES	233	3	14
LAMOTHE MONTRAVEL	392	9	20
MINZAC	184	2	7
MONTAZEAU	83	1	5
MONTCARET	368	7	50
MONTPEYROUX	263	3	95
NASTRINGUES	66	1	5
ST ANTOINE DE BREUILH	541	8	22
SAINT-GÉRAUD-DE-CORPS	117	4	8
ST MARTIN DE GURSON	282	2	15
ST MEARD DE GURCON	342	3	13
SAINT-RÉMY	263	5	19
SAINT-SEURIN-DE-PRATS	287	2	12
ST VIVIEN	40	0	3
VELINES	312	5	18
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	323	6	20
TOTAL	4309	67	337

2 - Répartition par commune des contrôles de conception et certificat urbanisme 2019

NOM DE LA COMMUNE	NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC	NOMBRE DE CONTRÔLES DE CONCEPTION	AVIS SUR CERTIFICAT D'URBANISME
BONNEVILLE ET ST AVIT FUMA	84		
CARSAC-DE-GURSON	129	1	
FOUGUEYROLLES	233	4	
LAMOTHE MONTRAVEL	392	10	
MINZAC	184	3	
MONTAZEAU	83		
MONTCARET	368	6	
MONTPEYROUX	263	6	
NASTRINGUES	66	2	
ST ANTOINE DE BREUILH	541	4	
SAINT-GÉRAUD-DE-CORPS	117	1	
ST MARTIN DE GURSON	282	3	
ST MEARD DE GURCON	342	2	
SAINT-RÉMY	263		
SAINT-SEURIN-DE-PRATS	287	2	
ST VIVIEN	40	1	
VELINES	312	3	4
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	323	9	
TOTAL	4309	57	4

ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

Tarification du service

Compte rendu financier

Compte d'exploitation



1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux éléments indiqués ci-dessous

SPANC CDC MONTRAVEL GURSON DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
	Tarification 2019	Quantité 2019	Coût annuel 2019	Tarification actualisée pour 2020
Contrôle périodique des installations	0,00 €	104	0,00 €	50,61 €
Contrôle en cas de transaction immobilière	75,71 €	156	11 810,76 €	77,42 €
Contrôle de conception (installation neuve ou réhabilité)	94,64 €	57	5 394,48 €	96,77 €
Avis sur certificat d'urbanisme	94,64 €	4	378,56 €	96,77 €
Avis sur déclaration préalable de travaux	94,64 €	-	0,00 €	96,77 €
Contrôle de bonne exécution (installation neuve ou réhabilité)	187,38 €	67	12 554,46 €	191,61 €
Diagnostic initial d'installation (installations non contrôlées au 31/12/2018)	52,05 €	10	520,50 €	53,23 €
Dossier d'aide pour les installations subventionnées (comprenant le contrôle de conception)	92,65 €	-	0,00 €	94,74 €
Contrôle de mise hors service d'une	40,60 €	-	0,00 €	41,52 €
Analyses de l'effluent rejeté (MES, DBO5 et DCO)	69,75 €	-	0,00 €	71,32 €
Visite supplémentaire à la demande de la collectivité	51,01 €	-	0,00 €	52,16 €
Total 2019		398	30 658,76 €	

RECETTES EN €HT DU SERVICE POUR 2019

30 658.76 €

2 - Compte d'exploitation

CHARGES

DÉSIGNATION	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019
Achats	85€	228€
Achats d'eau	- €	- €
Electricité	- €	- €
Produits de traitement	- €	- €
Autres (fournitures, produits...)	85€	228€
Services extérieurs	8467€	9019€
Sous traitance générale	- €	- €
Analyses	- €	668€
Autres (Assurances, locations, parc...)	8467€	8351€
Autres services extérieurs	- €	- €
Frais de contrôle	- €	- €
Frais postaux et de télécommunications	- €	- €
Autres (intérimaires, transport, ...) (1)	- €	- €
Impôts, taxes et versements assimilés	- €	- €
Impôts directs	- €	- €
Autres	- €	- €
Charges de personnel	42 183 €	3376 €
Dotations aux amortissements	- €	- €
Renouvellement de matériel	2 532 €	1285 €
Matériel électromécanique	- €	- €
Compteurs domestiques	- €	- €
Accessoires hydrauliques	- €	- €
Autres	2 532 €	1 285 €
TOTAL AVANT FRAIS	53 267€	47 908€
FRAIS GÉNÉRAUX	7990.05€	7 186.20€
TOTAL GÉNÉRAL	61 257.05 €	55 094.20 €

PRODUIT

DÉSIGNATION	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019
Prestation de services	22 362,36 €	30 658,76 €
Recettes bordereau	13 967,16 €	30 658,76 €
Produits financiers (impayés)		-4 778,20 €
Produits agence de l'eau	8 395.20 €	0 €
TOTAL GENERAL	22 362,36 €	25 880,56 €

LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Date de réception de l'AR: 01/10/2020
024-200034197-20200929-DE_2020_077-DE